

**PIECES A FOURNIR  
POUR ETABLIR UN PASSEPORT OU UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE  
PERSONNE MAJEURE**

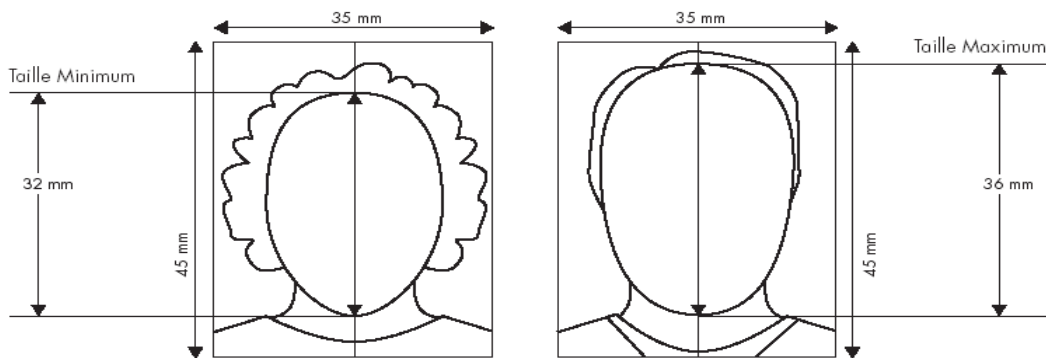
**TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE MERCI DE PRESENTER LES  
ORIGINAUX DES DOCUMENTS**

PASSEPORT

CNI

**DEPOT ET RETRAIT SUR RENDEZ-VOUS au 03.88.59.22.59**

- Dossier complété à l'encre noire**, en majuscules, sans ratures ni correcteur, ou une pré-demande sur <https://ants.gouv.fr>
- Passeport à renouveler**
- La carte d'identité**
- En cas de perte :**
- **La déclaration de perte ou de vol**
  - **Timbres fiscaux 25 euros si renouvellement** (bureau de tabac, ou sur Internet <https://timbres.impots.gouv.fr>)
  - **Si possible une autre pièce d'identité avec photo** (carte vitale avec photo, carte scolaire, etc.)
- Copie intégrale d'acte de naissance obligatoirement de moins de 3 mois**, si la pièce d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
- 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an**, titre de propriété, bail, ou certificat d'imposition ou de non-imposition, taxes d'habitation ou foncière, ou quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone, ou attestation d'assurance logement, **OU** Attestation du logeur qui certifie héberger la personne depuis plus de 3 mois, la pièce d'identité de celui-ci ainsi que sa facture (mentionnée ci-dessus).
- 1 photo d'identité de format 35 x 45 de moins de 6 mois**, photographie récente, de format de 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, la tête doit apparaître nue sans foulard ni serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel ou dans une cabine spécialisée.



- Timbre fiscal de 86 euros** (bureau de tabac, ou sur Internet <https://timbres.impots.gouv.fr>),
- Jugement de divorce et sa convention** en cas de conservation du nom en nom d'usage
- Autre :** .....

IL EST OBLIGATOIRE DE SE PRESENTER EN PERSONNE  
AU DEPOT ET AU RETRAIT DU PASSEPORT ET/OU DE LA CNI

Rendez-vous le.....

à .....

## PIECES A FOURNIR POUR ETABLIR UN PASSEPORT OU UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE PERSONNE MINEURE

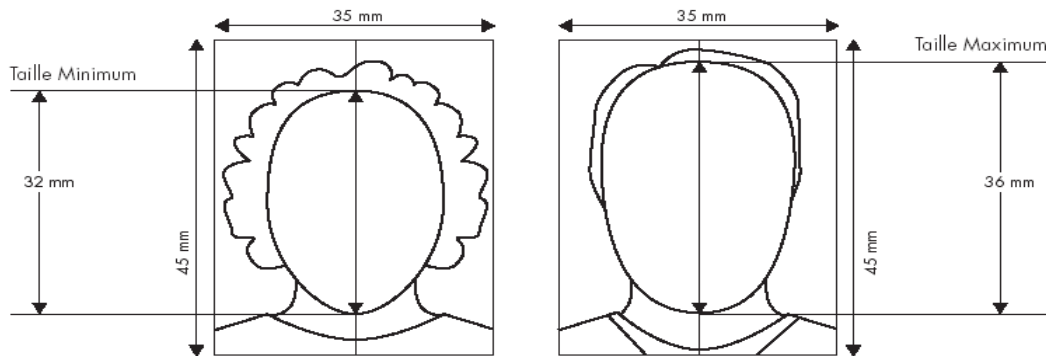
TOUT DOSSIER NON COMPLET NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE MERCI DE PRESENTER LES  
ORIGINAUX DES DOCUMENTS

PASSEPORT

CNI

DEPOT ET RETRAIT SUR RENDEZ-VOUS au 03.88.59.22.59

- Dossier complété à l'encre noire**, en majuscules, sans ratures ni correcteur, ou une pré-demande sur <https://ants.gouv.fr>
- Passeport à renouveler**
- La carte d'identité de l'enfant mineur**
- En cas de perte :**
- **La déclaration de perte ou de vol**
  - **Timbres fiscaux 25 euros si renouvellement** (bureau de tabac, ou sur Internet <https://timbres.impots.gouv.fr>)
  - **Si possible une autre pièce d'identité avec photo** (carte vitale avec photo, carte scolaire, etc.)
- La carte d'identité en cours de validité du représentant légal ou son passeport**
- Copie intégrale d'acte de naissance obligatoirement de moins de 3 mois**, si la pièce d'identité est périmée depuis plus de 5 ans
- 1 justificatif de domicile des parents datant de moins d'un an**, titre de propriété, bail, ou certificat d'imposition ou de non-imposition, taxes d'habitation ou foncière, ou quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone, ou attestation d'assurance logement.
- 1 photo d'identité de format 35 x 45 de moins de 6 mois**, photographie récente, de format de 3,5 x 4,5 cm, de face, tête nue, sur fond clair, neutre et uni, l'expression du visage doit être neutre et la bouche fermée, sans cheveux devant les yeux, la tête doit apparaître nue sans foulard ni serre-tête et autres objets décoratifs, sans lunettes. Vous avez la possibilité soit de faire réaliser la photo chez un professionnel ou dans une cabine spécialisée.



- Timbre fiscal** (bureau de tabac, ou sur Internet <https://timbres.impots.gouv.fr>), **17 euros** pour les moins de 15 ans, **42 euros** pour les enfants mineurs de 15 ans et plus,
- Jugement de divorce et sa convention**
- Si garde alternée facture de moins de 6 mois et carte d'identité ou passeport de l'autre parent**
- Autre :** .....

LA PRESENCE DE L'ENFANT EST **OBLIGATOIRE** AU DEPOT DU DOSSIER DU PASSEPORT ET/OU DE LA CNI  
ET A PARTIR DE 12 ANS EGALEMENT AU RETRAIT DU PASSEPORT,  
ACCOMPAGNE A CHAQUE FOIS D'UN REPRESENTANT LEGAL.